

INFO-PARENTS

Bulletin d'information à l'attention de tous les parents des élèves de l'école
Au Cœur-du-Boisé

Pour le 14 février, je
m'habille aux couleurs
de la St-Valentin.

FÉVRIER 2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				1
4 Semaine du personnel	5	6	7 Remise de certificats Finale par cycle du concours Lis avec moi	8 Exercice confinement barricadé
11	12 Journée pédagogique	13	14 	15
18 Fin étape 2	19	20	21	22
25	26	27 Remise de certificats	28	1

Semaine du personnel

Du 4 au 8 février 2019

Nous profiterons de la semaine des enseignantes et enseignants pour souligner la contribution de l'ensemble du personnel à la vie de l'école. Profitez-en pour exprimer votre gratitude à ceux et celles qui interviennent quotidiennement auprès de vos enfants.



IMPORTANT - MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE

Compte tenu de la fermeture de l'école du jeudi 24 janvier, **la journée pédagogique du 6 mai est annulée.** Il y aura donc des classes ce jour-là.

PETITS RAPPELS IMPORTANTS



STATIONNEMENT

Le stationnement est réservé au personnel, aux parents bénévoles ainsi qu'aux parents qui ont un rendez-vous à l'école entre 7 h 15 et 15 h. Pendant ces heures, il ne devrait pas être utilisé comme débarcadère. De plus, aucun élève ne doit circuler entre les voitures pour se rendre de la rue des Érables au débarcadère pour ensuite se rendre dans la cour le matin. Les élèves doivent utiliser le corridor qui mène du trottoir au débarcadère.

RETARDS ET ABSENCES

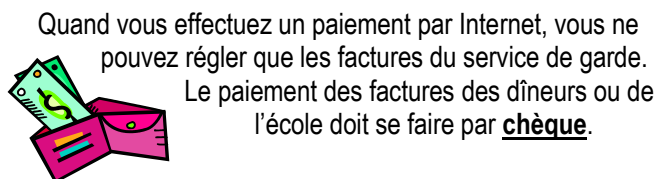
Il est de la responsabilité du parent d'aviser de l'absence ou du retard de son enfant. Les retards d'élèves sont fréquents. L'arrivée tardive d'un élève dérange le groupe et oblige l'enseignant(e) à redonner les consignes. Il est possible de **laisser un message sur la boîte vocale en tout temps**. Vous devez nous mentionner le nom de votre enfant, son groupe et le motif de son absence et ou retard. Merci!

450 491-5065 #1

PÉDICULOSE

Afin de prévenir les épidémies de pédiculose à l'école, il est suggéré de vérifier régulièrement la tête de votre enfant en cours d'année scolaire. Si votre enfant est atteint, vous devez **obligatoirement** le déclarer à l'administration afin que des mesures préventives soient mises en place.

FACTURATION ÉCOLE - SERVICE DE GARDE



Quand vous effectuez un paiement par Internet, vous ne pouvez régler que les factures du service de garde. Le paiement des factures des dîneurs ou de l'école doit se faire par **chèque**.

IMPORTANT RÉINSCRIPTION 2019-2020

Vous recevrez bientôt la procédure pour la réinscription en ligne. Rappelez-vous ce détail IMPORTANT : seulement le ou les détenteurs de l'adresse principale pourront effectuer la démarche de réinscription sur le portail Mozaïk, ne vous inquiétez pas c'est normal. Assurez-vous simplement que le parent responsable s'occupera de cette démarche, le plus rapidement possible svp. Je vous informerai sous peu des délais à respecter.

Isabelle, secrétaire